

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1 :

Les tarifs d'inscription au colloque « Journées Fiabilité Matériaux Structures » organisé du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 2016 par l'UMR GéoRessources sont fixés comme suit :

	Avant 15 janvier 2016	Avant 29 février 2016	Après 29 février 2016
Etudiants niveau master – sans repas gala	20 €	30 €	40 €
Etudiants niveau master – avec repas gala	50 €	60 €	70 €
Doctorants	50 €	70 €	100 €
Enseignants-chercheurs	200 €	250 €	300 €
Ingénieurs	250 €	300 €	350 €

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Elle abroge et remplace la décision n°88-2015 du 4 novembre 2015.

#### Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'UMR GéoRessources et sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 24 novembre 2015

Pierre MUTZENHARDT

